

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 16 novembre 2015**  
~~~~~

**TABLEAU DES EFFECTIFS  
ADOPTION DES MODIFICATIONS.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 16 novembre 2015 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Gérard CABELLO, M. Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Monsieur Max ROUSSEL, Monsieur Christophe GAUX, Madame Edwige GENIEYS, Monsieur Bernard SALLES, Mme Florence QUINONERO, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Evelyne GELLY, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Monsieur Christian VILOING, Madame Chantal COMBACAL, Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Lucie TENA, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON

Procurations : M. René GOMEZ à Monsieur Bernard SALLES, Mme Josette CUTANDA à M. Louis VILLARET, M. Bernard GOUZIN à M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Nicole MORERE à M. Philippe SALASC, Madame Amélie MATEO à Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Grégory BRO à M. Michel SAINTPIERRE

Excusés : Madame Véronique NEIL, M. David CABLAT, M. Jean-Claude MARC

Absents : Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Philippe MACHETEL, Monsieur Alexis PESCHER, Madame Viviane RUIZ

Quorum : 25	Présents : 36	Votants : 42	Pour 42 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1 et suivants.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

**Sur le rapport du Président,**

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- d'adopter la proposition du Président ;
- de modifier ainsi le tableau des effectifs ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Transmission au Représentant de l'Etat  
N° 1204 le 18/11/15  
Publication le 18/11/15  
Notification le  
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
Gignac, le 18/11/15  
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20151116-lmc174518-DE-1-1  
Le Président de la communauté de communes  
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



Vu pour être annexé à la délibération n° 1204

Conseil communautaire du 16 novembre 2015,



<b>RAPPORT 1 - 1</b> <i>Rapporteur : M. Louis VILLARET</i>	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
<b>TABLEAU DES EFFECTIFS</b>	
<b>ADOPTION DES MODIFICATIONS.</b>	

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en particulier son article 34 prévoyant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement ;

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de permettre le déroulement de carrière des agents de l'établissement et des modifications de durée hebdomadaire de service de certains agents, il est proposé de redéfinir les emplois permanents de l'établissement au regard des statuts particuliers fixant les grades ou cadre d'emplois de référence, après avis du comité technique en date du 14 octobre 2015, et de :

**Créer les emplois suivants :**

**Filière technique :**

- 1 poste d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 30/35<sup>ème</sup>.
- 1 poste d'Agent de maîtrise à temps complet.

**Filière administrative :**

- 3 postes d'Adjoints administratifs de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
- 1 poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

**Filière médico-sociale :**

- 1 poste d'Auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 17.5/35<sup>ème</sup>.
- 1 poste d'Auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

**Supprimer les emplois suivants :**

**Emploi fonctionnel :**

- Directeur Général Adjoint des Services.

**Filière administrative :**

- 2 postes d'Attaché à temps complet.
- 1 poste d'Attaché à temps non complet 30/35<sup>ème</sup>.
- 1 poste d'Adjoint Administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.
- 9 postes d'Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

**Filière technique :**

- 1 poste de Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.
- 5 postes d'Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

**Filière médico-sociale :**

- 1 poste d'Educatrice de jeunes enfants à temps non complet 33/35<sup>ème</sup>.
- 2 postes d'Educatrices de jeunes enfants à temps complet.

- 3 postes d'Auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

**Filière animation :**

- 1 poste d'Adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 30/35<sup>ème</sup>.
- 1 poste d'Adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 25/35<sup>ème</sup>.

Je propose donc de fixer le tableau des effectifs de la Communauté de communes ainsi qu'il suit :

GRADE	EFFECTIF	DUREE HEBDO	CADRE D'EMPLOIS
Directeur Général des Services	1	35 h	DIRECTEURS GENERAUX DES SERVICES
Directeur Général des Services Techniques	1	35 h	
Attaché principal	2	35 h	ATTACHES TERRITORIAUX
Attaché	8	35 h	
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	35 h	REDACTEURS TERRITORIAUX
Rédacteur	5	35 h	
Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	11	35 h	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	7	35 h	
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	1	17.5/35	
Ingénieur principal	2	35 h	INGENIEURS TERRITORIAUX
Ingénieur	3	35 h	
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	5	35 h	TECHNICIENS TERRITORIAUX
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	35 h	
Technicien	1	35 h	
Agent de maîtrise	2	35 h	AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	6	35 h	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	19	35 h	
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	15	35 h	
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	20	35 h	
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	2	30/35	
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	1	25/35	
Bibliothécaire	3	35 h	BIBLIOTHECAIRES TERRITORIAUX
Attaché territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	35 h	ATTACHES TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES
Assistant de conservation principal 2 <sup>o</sup> classe	1	35 h	ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES

Adjoint du patrimoine de 1 <sup>ère</sup> classe	1	35 h	ADJOINTS DU PATRIMOINE TERRITORIAUX
Adjoint du patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe	1	35 h	
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	1	16	PROFESSEURS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	20	ASSISTANTS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	17.5/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	13/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	12.5/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	9/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	5.25/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	5/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	4.5/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	3.5/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	4	20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	17/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	11.25/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	10.5/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	10/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	6.5/20	
Médecin de 2 <sup>ème</sup> classe	1	5/35	MEDECINS TERRITORIAUX
Puéricultrice de classe supérieure	1	35 h	PUERICULTRICES TERRITORIALES
Puéricultrice de classe normale	1	31.5/35	
Infirmière	1	35 h	INFIRMIERS TERRITORIAUX

Educatrice principale	2	35 h	EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS
Educatrice principale	1	32/35	
Educatrice principale	1	26/35	
Educatrice	5	35 h	
Educatrice	1	31/35	
Educatrice	3	30/35	
Educatrice	1	28/35	
Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe	6	35 h	AUXILIAIRES DE PUERICULTURE TERRITORIAUX
Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	17/35	
Auxiliaire de puériculture de 1 <sup>ère</sup> classe	4	35 h	
Auxiliaire de puériculture de 1 <sup>ère</sup> classe	1	31.5/35	
Auxiliaire de puériculture de 1 <sup>ère</sup> classe	3	30/35	
Auxiliaire de puériculture de 1 <sup>ère</sup> classe	3	22/35	
Auxiliaire de puériculture de 1 <sup>ère</sup> classe	1	17.5/35	
Auxiliaire de puériculture de 1 <sup>ère</sup> classe	1	17/35	
ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	1	35 h	AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES
Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	35 h	ANIMATEURS TERRITORIAUX
Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	4	35 h	ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION
Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	1	33	
Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	2	31.5/35	
Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	1	31/35	
Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	1	28	
Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	1	27	
ETAPS principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	35	ETAPS

Je propose donc à l'Assemblée :

- d'adopter la proposition du Président ;
- de modifier ainsi le tableau des effectifs ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Le Président  
  
Louis VILLARET